



## Contestation amende et jugement

-----  
Par Tonali

Bonjour,  
Je suis un peu perdu..  
Je n'ai jamais eu à faire à la justice..  
J'ai reçu une amende pour un non respect d'un stop le 23 octobre 2023,

J'ai effectué un déménagement ce même jour et ma voiture a servi à un peu tout le monde pour récupérer des outils, nourriture etc...

La verbalisation étant effectué à la volé la police n'a pas pu identifier qui avait le véhicule à ce moment précis, et rien n'a été signé..

J'ai donc contesté en expliquant les fait et en disant bien que j'étais prêt à payer l'amende sans aucun problème mais que je ne pouvais pas désigner le conducteur pour les points n'étant pas au courant de qui avait le véhicule à ce moment..

J'ai reçu un courrier plusieurs mois après du tribunal m'indiquant que je n'allais pas avoir de point en moins (ouf) mais que j'allais être redevable de la sanction pécuniaire chose avec la quelle je n'ai aucun problème au contraire et que je devais attendre une date pour une comparution au tribunal de police.

Et... surprise! j'ai reçu en recommandé ce matin une ordonnance pénale qui m'indique que je suis passé en comparution simplifié ( sans me prévenir, sans même pouvoir me défendre) et que je dois 331 euros d'amande et évidemment pas de retrait de point, je ne comprend pas pourquoi l'amende est majoré alors que j'ai contesté à temps et que j'ai pas refusé de payer..  
que faire ?

Merci d'avoir pris le temps de me lire :)

-----  
Par lavigie

Personne pour répondre ? c'est pourtant simple .

-----  
Par janus2

Bonjour,  
En contestant, vous perdez le bénéfice de l'amende forfaitaire et le juge fixe l'amende avec un maximum de 750? pour une classe 4.

-----  
Par janus2

Personne pour répondre ? c'est pourtant simple .

Bonjour lavigie,  
Drôle de façon de répondre à Tonali ! Pourquoi ne pas tout simplement apporter une réponse plutôt qu'une intervention qui ne sert à rien ?